



LE CONCOURS D'AIDE SOIGNANT / AIDE SOIGNANTE

La Profession : Assistant de l'infirmier, l'aide soignant(e) a un rôle humain très important auprès des malades. Il effectue les tâches d'hygiène générale. L'aide soignant(e) assure le bien-être physique et psychique du malade. Il aide à la toilette, aux repas, à l'habillage... aux gestes de tous les jours. L'aide soignant(e) effectue aussi les tâches d'entretien (lits, rangement des chambres...).

Au cours de son travail, l'aide soignant(e) va contribuer à la prise en charge d'une personne, et compenser ainsi, partiellement ou totalement, sa perte d'autonomie, tout en rendant compte régulièrement à l'équipe de soignants de son évolution.

Le rôle de l'aide soignant est capital dans une équipe ; il est proche des patients et de leur famille. Les soins que l'aide soignant dispense sont des actes d'entretien de la vie, fondamentaux au bien-être du malade et permettent de soulager au mieux l'inconfort créé par la maladie.

L'exercice de la fonction d'aide soignant peut s'effectuer dans des structures variées telles que cliniques ou hôpitaux, mais aussi, et cela est en train de se développer, à domicile.

Le Concours : Aucune condition de diplôme n'est exigée pour se présenter aux épreuves d'admissibilité du concours aide soignant. L'âge requis pour l'inscription aux concours d'aide soignant(e) est de dix sept ans au moins. La durée des études est de 12 mois, sanctionnés par le Diplôme Professionnel d'Aide-soignant.

Les épreuves de sélection du concours d'aide soignant(e) comprennent :

1. Une épreuve écrite d'admissibilité (**certains candidats sont exemptés de cette épreuve - Cf. verso du document**)
2. Une épreuve orale d'admission.

1. L'épreuve d'admissibilité (*durée : 2 heures*) consiste en une épreuve de culture générale, en lien avec le domaine sanitaire et social. Elle comprend deux parties :

- a) À partir d'un texte de culture générale d'une page maximum et portant sur un sujet d'actualité d'ordre sanitaire et social, le candidat doit :
 - ◆ dégager les idées principales du texte
 - ◆ commenter les aspects essentiels du sujet traité sur la base de deux questions au maximum. (*note sur 12 points*)
- b) Une série de dix questions à réponse courte :
 - ◆ cinq questions portant sur des notions élémentaires de biologie humaine
 - ◆ trois questions portant sur les quatre opérations numériques de base
 - ◆ deux questions d'exercices mathématiques de conversion (*note sur 8 points*)

2. L'épreuve orale d'admission (*durée : 20 minutes maximum*) se divise en deux parties et consiste en un entretien avec deux membres du jury, précédé de dix minutes de préparation :

- a) Exposé à partir d'un thème du domaine sanitaire et social et réponse à des questions
- b) Discussion sur les connaissances et l'intérêt pour la profession d'aide-soignant.

Classes Préparatoires aux Etudes de Santé

35 ter, rue Four à Chaux - 97410 SAINT PIERRE

Tél : 02 62 35 00 11 - Fax : 02 62 35 72 70 - E-mail : philippe.ekome@cpes.re - www.cpes.re

Les Enseignements : Ils commencent début septembre et sont consacrés à l'étude du programme jusqu'à la fin du mois de février. Le mois de mars permet des révisions approfondies avant les concours dont la plupart se déroulent entre mars et juin.

Pour permettre aux étudiants de passer un nombre suffisant de concours ces horaires sont réduits en Avril et Mai. Les cours servent alors à refaire avec les professeurs les divers sujets qui ont été posés dans les différentes villes en revoyant une nouvelle fois les notions indispensables. **Les sections comprennent 25 à 30 étudiants.**

En complément des horaires d'enseignement, de contrôle continu et de concours blancs, une assistance à la recherche de stages est organisée. Une synthèse des expériences permet de valoriser ces stages d'observation en vue de l'épreuve orale des concours.

Les Horaires : Chaque semaine, les cours et contrôles comportent 14h à 20h30 selon les épreuves à préparer par les candidats (*)

(*) Exemption d'épreuves : Les candidats titulaires d'un titre ou diplôme homologué au minimum au niveau IV (Baccalauréat) ou candidats titulaires d'un titre ou diplôme du secteur sanitaire ou social homologué au minimum au niveau V (notamment BEP Sanitaire et Social, B.E.P.A. Option Services aux Personnes ou CAP Petite enfance) sont dispensés de l'épreuve écrite d'admissibilité et ne suivent que les enseignements du Module 1.

Les autres candidats doivent suivre les enseignements des modules 1 et 2.

Module 1 : Préparation à l'épreuve orale d'admission (14H00 hebdomadaires de cours et contrôles)

- ◆ Culture générale, Actualité et thèmes sanitaires et sociaux (4h00)
- ◆ Français (1h30)
- ◆ Sciences Humaines-Psychologie (1h30)
- ◆ Conférences et Information professionnelle (1h30)
- ◆ Recherche et suivi de stage (4 à 5 sessions de 2 heures) (0h30)
- ◆ Préparation aux entretiens, dynamique de groupe (1h30)
- ◆ Méthodes et techniques d'entretien (1h30)
- ◆ Oral Blanc (1h00)
- ◆ Concours Blancs et devoirs surveillés (1h00)

Module 2 : Préparation à l'épreuve écrite d'admissibilité (6H30 hebdomadaires de cours et contrôles)

- ◆ Notions élémentaires de biologie humaine (4h00)
- ◆ Analyses de textes (1h30)
- ◆ Mathématiques, exercices de conversions, tests numériques sur les opérations de base (1h30)
- ◆ Concours Blancs et devoirs surveillés (1h30)

Contrôle Continu : Les enseignements en prépa aide soignant(e) sont complétés par des "Concours Blancs" d'aide soignant(e) ou Devoirs Surveillés, effectués au CPES, dans les conditions de durée et de difficulté des concours. En outre, les professeurs donnent de nombreux devoirs à effectuer à la maison, et corrigés à l'Ecole.

Un travail négligé ou des résultats manifestement insuffisants peuvent être sanctionnés par l'exclusion, décidée par la Direction Pédagogique.

Tarif: voir tarifs en fin de documentation.

L'admission au CPES est subordonnée à un entretien avec l'un des membres de la Direction Pédagogique. Cet entretien a pour but de s'assurer des aptitudes des candidats aux spécificités de l'épreuve orale du concours.

Classes Préparatoires aux Etudes de Santé

35 ter, rue Four à Chaux - 97410 SAINT PIERRE

Tél : 02 62 35 00 11 - Fax : 02 62 35 72 70 - E-mail : philippe.ekome@cpes.re - www.cpes.re